L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 13 AOUT.

Candidatures Démocratiques.

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.
HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.

VICE-PRÉSIDENT.
BENJ. GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.
Pour l'Etat en général.
ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
Gén. FRANCIS T. NICHOLS, d'Assomptions.
ALEXANDRE DECLOUET, de St. Martin.

SUBSTITUTS.
ISIDORE LABATUT, d'Orléans.
De J. C. EGAN, de Bienville.
ROBT. S. FERRY, d'Iberie.

Premier District.
T. C. W. ELLIS de Tangipahoa.
Substitut.
WM DE LA RUE.

Deuxième District.
Col ALFRED ROMAN, de Saint-Jacques.
Substitut.
JOHN S. BILLIN, de Lafourche.

Troisième District.
Col A. L. TUCKER, de Ste Marie.
Substitut.
D. K. ESTILETTE, de St. Landry.

Quatrième District.
J. C. MONCURE, de Caddo.
Substitut.
THOS. OVERTON, d'Avoyelles.

Cinquième District.
H. R. LOFT, de Bienville.
Substitut.
F. E. KIDD, de Jackson.

Pour le Congrès, pour l'Etat en général.
JAMES B. EUSTIS, d'Orléans.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR.
JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT.-GOUVERNEUR.
B. F. JONAS, d'Orléans.

Pour Avocat Général.
HIN. GUIDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur.
D. BENNETT, de Ste Marie.

Pour Secrétaire d'Etat.
A. D. LAFARGUE, des Avoyelles.

Pour Surint. de l'Education Publique.
R. M. LUSHER, d'Orléans.

Pour le Congrès.
Premier District Congressionnel.
CDL. FRANK C. ZACHARIE, D'ORLEANS.
Deuxième District Congressionnel.
COL. RANDALL L. GIBSON, D'ORLEANS.

Assessement.

Les livres d'assessement pour la ville et l'Etat dans la paroisse d'Orléans sont exposés depuis trois jours à l'inspection des contribuables. Autrefois personne ne s'inquiétait de savoir si les assesseurs avaient bien ou mal rempli leur mission. On ne se donnait pas la peine de faire la revue de leurs livres parce qu'on avait la certitude que s'il y avait quelque erreur grossière elle était involontaire et que le trésorier ne s'en prévaudrait pas. On était sûr aussi que les chiffres d'estimation ne changeraient pas à moins de grandes améliorations sur le local même sujet à la taxe, au lieu de la propriétaire prenait l'initiative et allait lui-même informer l'assesseur des améliorations qu'il avait faites et des frais qu'elles lui avaient coûtés. L'assesseur s'en rapportait et modifiait son rôle en conséquence.

Aujourd'hui ce n'est plus cela et les contribuables courent des dangers infinis. La valeur réelle des propriétés n'est plus prise pour base de l'assessement : la vraie, l'unique base c'est le besoin extrême de revenu qu'éprouvent l'Etat et la ville. Il faut de l'argent : il faut des revenus ; il faut qu'on trouve par tous les moyens, et l'assesseur qui ne dépasse pas mieux que d'agir en ce sens puisque le montant de son salaire en dépend, n'hésite pas à charger ses rôles pour peu qu'il y trouve une raison plausible ; une raison même spécieuse lui suffit. Si encore il dégrevait les propriétés quand il existe de fortes raisons de dégrèvement, il y aurait en cela une sorte de justice. Mais les dégrèvements ne viennent jamais seuls, c'est-à-dire que de son chef un assesseur n'opère jamais. Il entend son devoir à la hausse, jamais à la baisse, car la première opération lui constitue un profit tandis que la second lui cause une perte. L'assesseur tient ainsi à prouver à son patron qu'il a fait en lui un choix habile, ce qui le recommande aux patrons à venir.

Il résulte de là que plus les choses baissent, plus les taxes montent, le besoin des taxes se faisant plus sentir à mesure que les ressources de la ville et de l'Etat diminuent sous l'action d'un gouvernement dilapidateur et toujours plus insatiable.

Voilà où nous en sommes. Cet état de choses entrave des milliers d'affaires, qui en deviennent impossibles. Les propriétaires ne peuvent plus faire d'emprunts parce que les hypothèques n'offrent plus de garanties certaines. La propriété est dédaignée et l'argent, qui est à placer, cherche d'autres sûretés. Il faut comparativement aujourd'hui une masse énorme de biens-fonds pour obtenir le prêt d'une chétive somme. Par conséquent la propriété foncière ne représente plus rien qu'un capital anéanti, tandis qu'autrefois elle représentait un capital doublement actif — le sol et l'argent.

La situation est réellement déplorable, mais qui s'en préoccupe? personne, si ce n'est le contribuable sur qui elle pèse de tout son poids. Du côté de l'Etat, la responsabilité de l'assessement couverte on ne sait qui. Nous voyons bien un bureau d'assessement avec un président ; mais tous les membres de ce bureau, y compris le président, ne sont que des commis, car nous ignorons de qui ils dépendent, c'est-à-dire de qui ils sont les subordonnés. Ils ne dépendent certainement pas du trésorier qui perçoit les taxes des collecteurs sans rechercher le moyen par lequel elles lui arrivent ; ils ne dépendent pas non plus de l'Auditeur des comptes publics, qui se borne à ordonnancer les paiements sans scruter les sources d'où proviennent les fonds avec lesquels il faut y faire face. Le trésorier et l'auditeur ne sont pas des pouvoirs ; ils surveillent simplement des machines à commis.

D'où relèvent donc les assesseurs d'Etat? de la loi seulement qui les institue, mais qui ne leur donne aucune direction et ne les soumet à aucune hiérarchie. Par conséquent, ils sont libres d'assesser à leur volonté, et sans contrôle tout ce qui peut être rangé dans la catégorie des valeurs taxables. Ainsi pour l'Etat, le département de l'assessement n'a pas de chef : par conséquent, il n'est sujet à aucune responsabilité et la plainte est inutile.

Du côté de la ville, c'est un peu différent. Là, il se trouve que le département de l'assessement a un chef, et ce chef est un membre du Conseil des administrateurs de ville. La plainte alors peut lui être adressée et il a le pouvoir d'y porter remède en ordonnant une modification des rôles et en prononçant de destitution les commis qui auront prévaliqué ou manqué à leur mission d'une manière quelconque. Mais il ne paraît pas que nous en soyons plus avancés et que notre situation en soit meilleure.

Que de plaintes ont été proférées depuis trois ans sans résultat! M. Bonzano et ses commis sont impassibles ou apathiques comme des fonctionnaires turcs, car jamais ou presque jamais ils ne font droit à aucune réclamation. Mais vous augmentez l'assessement quand la propriété a baissé de valeur, leur dit-on.—Ils ne répondent rien.—Mais en voici la preuve.—Ils ne répondent pas davantage.—Voyez mon acte ; je n'ai payé que tant et vous porte tant.—Ils ne regardent pas l'acte et ne changent rien à l'assessement.—Je vous abandonne la propriété pour le prix d'estimation.—Nous n'avons pas besoin de propriété.—Telle est leur réponse finale.

Alors à quoi sert l'inspection des registres, et pourquoi annoncer qu'ils resteront ouverts aux intéressés pendant un mois? Ne vaudrait il pas mieux annoncer en même temps qu'on ouvre les régistres pour compiaire à la loi, mais qu'on n'y changera rien? On épargnerait au moins le temps des contribuables.

Il est surprenant qu'en ce temps de détresse et déprécation générale, M. Bonzano ne trouve pas un mot d'instruction à adresser à ses commis. Il est surprenant qu'il n'ait pris en considération aucune des raisons qu'on invoque partout en faveur d'un dégrèvement foncier. Ces raisons sont que beaucoup de maisons sont vides ; que celles qui sont louées sont mal payées, et que la valeur des propriétés et baisse à raison de 50 pour cent au moins.

Si M. Bonzano en doute, qu'il consulte à cet égard les principaux encanteurs de la ville, ceux qui s'occupent plus spécialement de la vente des propriétés foncières, et il n'en doutera plus. Il n'est pas un de ces encanteurs qui ne lui dise tout ce que nous avançons dans cet article, en ajoutant que depuis longtemps ils ne vendent plus rien, faute d'acheteurs, et que dans leurs dernières tentatives, ils en ont sous été pour leurs frais d'annonces. Tout le monde veut bien vendre, mais personne ne veut acheter à aucun prix, et la propriété est comme frappée de main morte. Telle serait la conclusion de cette enquête.

Mais il n'est pas besoin, pour connaître la véritable situation des choses en ce qui concerne l'assessement, d'aller chercher des informations en dehors du cercle bienveillant, mais nous avons suffisamment jalonné chaque année contre les malédictions des contribuables récalcitrants, en plaçant quelques-uns de nos rédacteurs à la quotité. Depuis deux ans, les contribuables réclamant, ce cette année les réclamations étaient plus pénibles, lorsque quelqu'un de l'est jamais éclaté, la balance résultant de l'énormité des taxes a affecté toutes les propriétés sans exception. Maintenant si, comme par le passé, il n'est pas tenu compte des réclamations, il y a à parier que les contribuables ne payeront pas ; secondement on tâchera de prouver devant les tribunaux que les propriétés ont été chargées bien au delà de leur valeur, ce qui sera facile, car en sommes-nous à dire qu'on offre d'abandonner le fonds pour le prix porté dans l'assessement. Le juge sera bien forcé, sans débat, de rendre une décision favorable aux propriétaires.

Alors que pourra pour la ville, et de quelques milliers de dollars que de retards dans la rentrée des taxes et que de frais perdus! La ville qui a déjà à soutenir six ou sept cents procès, voudra-t-elle en ajouter des milliers d'autres dont pas un ne pourra avoir un résultat satisfaisant pour elle?

Que M. Bonzano y réfléchisse mûrement! L'affaire est sérieuse, et l'exaspération est à son comble ; il faut que cette exploitation fiscale ait un terme. Nul ne peut être tenu de payer en taxes au delà de ses revenus, et c'est ce qui arrive depuis deux ans. Depuis deux ans, on paye plus qu'on n'a. Les taxes s'élèvent toujours, il faut raisonnablement que l'assessement baisse, si non se résoudre à un procès pour chaque maison, chaque cabane, chaque morceau de terre dans les limites de la paroisse de la Nouvelle-Orléans. M. Bonzano comprendra-t-il enfin toute la rigueur de cette situation et daignera-t-il donner aux assesseurs des instructions plus conformes à la raison, au bon sens, et à l'équité que celles qui leur a données jusqu'ici? Nous l'y invitons dans l'intérêt général.

Nouvelles de France.

Voici une nouvelle version sur le voyage de M. Thiers. M. Cordier, qui possède un magnifique hôtel à Trouville, l'aurait mis à la disposition de M. le président, et l'offre aurait été acceptée.

—Plusieurs journaux, de la nuance que vous savez, parlent du changement de M. de Kérsity, qui quitterait pour un autre poste le département des Bouches-du-Rhône, où il a déployé la plus louable énergie. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ce bruit.

—On attribue une quantité de mots politiques à M. Thiers. Voici les deux plus récents et les deux plus significatifs : le premier emprunté à l'Union, l'autre à l'*indépendance belge* :

J'ai condmit l'Assemblée au fond d'un puits ; je dis que je ne vois plus rien et c'est je pus seul la faire sortir.

Ces gens-là ils droite, il n'y a ni à s'en effrayer, ni à s'y livrer, il y a indifféremment à gouverner avec, sans ou contre eux.

—On écrit de Marseille, 22 juillet :

A propos de la représentation de *Rubagas*, le général commandant l'état de siège a prévenu le public qui toutes marques d'approbation ou d'improbation sont interdites, et que les citoyens qui y contreviendraient sont passibles du conseil de guerre. Inédit : Ce n'est pas au public qui le paye qu'il faut appeler un crédit public et où il faut donner des garanties d'ordre et de sécurité, que l'administration doit se montrer indulgente pour le désordre.

—Il est complétement inexact que M. Grégoire, rédacteur du *Semaphore*, ait été arrêté.

—On assure que, dans les révélations faites à Marseille par suite des désordres qui ont eu lieu à l'occasion des représentations de *Rubagas*, la police a constaté qu'une grande partie des individus arrêtés étaient les mêmes que ceux qui avaient pris part aux désordres provoqués à Lyon pour la même cause.

Il y aurait à connaître une organisation de perturbateurs ambulants.

—L'Internationale est surveillée de près depuis quelques jours : la police tient encore de saisir une certaine quantité de circulaires émanant de Londres et adressées aux affiliés français. Ces circulaires étaient signées de deux ex-membres de la Commune de Paris, Ranvier et Duposé.

—Les débats de l'affaire dite de la rue Grolée (Alliance républicaine) ont commencé aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Lyon.

Sous le prétexte de réunir les électeurs pour préparer les élections au conseil général, au conseil municipal, au conseil d'arrondissement, une réunion secrète avait lieu dans la rue Grolée, sous le titre d'Alliance républicaine. Dans les six arrondissements qui composent la ville, composés de trente à trente-cinq membres environ, en même temps, ces comités se subdivisaient encore en groupes de dix ou quinze membres et chaque dizaine ne devait envoyer aux trois délégués au comité d'arrondissement, qui à son tour envoyait ses délégués au comité central, du dit « liquidation ».

Cette organisation n'embrasse pas seulement la ville, elle s'étend aux campagnes et sur même les ramifications dans plusieurs villes du Midi de la France.

Son but, on le sait, était la propagande des idées socialistes les plus accentuées.

Vingt-deux prévenus sont cités pour répondre à l'accusation d'affiliation à une société secrète.

—M. Favier, ancien président du comité socialiste de la rue Grolée, a été président du conseil d'arrondissement de Lyon et M. Vassel, le maître de Calluire, vice-président.

Il est évident que ces choix sont dus à des considérations démagogiques et révolutionnaires bien plus qu'à un véritable esprit républicain. M. Gambetta, qui met tout empressement à réchiffrer les annuaires révolutionnaires, ferait bien mieux d'employer son éloquence à éclairer les ouvriers sur le choix de leurs administrateurs. Il les détermnerait peut-être à être sur les qualités qui assurent la bonne gestion des intérêts locaux, et non sur l'étiquette fort trompeuse de la passion politique.

—Le procès civil en dommages intérêts intenté par la veuve Arènet au général Cremer et à M. de Serres, sera jugé ici par le tribunal civil de la Seine, ces messieurs ayant fait élection de domicile à Paris.

—Assistot la Chambre séparée, le mouvement préfectoral aura lieu. Au nombre des préfets qui doivent être déplacés, on cite MM. de Kérsity, préfet des Bouches-du-Rhône ; Charles Ferry, préfet de la Haute-Garonne ; Ferdinand Duval, préfet de la Gironde.

M. Duval irait à Marseille, et M. de Kérsity à Bordeaux.

—Le nom du poste de M. Ferry n'est point indiqué.

M. Malinas, préfet d'Oran, serait appelé à d'autres fonctions. Il en serait de même de M. Palasne, préfet de Seine-et-Oise, secrétaire de M. Picard.

—Le *Journal de la Marne* nous apprend que des détachements de troupes allemandes sont apparus, il y a quelques jours, dans plusieurs communes du canton d'Etreuty, qui était évacué depuis plusieurs mois. L'autorité prussienne faisait rechercher dans quelques communes qui auraient fait guerre ; quelques-unes d'entre elles ont été arrêtées et conduites à Rome.

LA SOCIABILITÉ ET LA POLITIQUE.—La *Patrie* publie cet article de M. Auguste Nisard sur la sociabilité et la démocratie :

M. Nisard n'a pas de peine à démontrer que l'invasion toute entière de la politique dans la vie contemporaine, a compromis, sinon détruit, cette sociabilité qui était une des particularités sympathiques du caractère français :

"Voici un galant homme de nos amis. Vos pères, le sien et le vôtre, avaient formé ce lieu charmant, il y a bien longtemps. Alors la France était gouvernée comme cela lui convenait, puisqu'elle ne souffrait pas à régner. Le galant homme a de l'honneur, de la probité pour quatre, des mœurs et un grand sens. Il a, comme vous, femme et enfants, "étages qu'on a donnés à la fortune," dit Bacon. Il aime son pays autant que vous, mais moins plus. Vous avez un extrême plaisir à vous trouver l'un avec l'autre. Votre cœur est aussi limpide pour le sien que le sien l'est pour le vôtre. Mais il est *bien*, et vous êtes *doux*.

"Si vous venez à parler ensemble des affaires de votre pays,—et comment ne point toucher à ce cher intérêt?—voilà que vous tombez en garde l'un et l'autre comme des gens qui ont une affaire d'honneur à vider. Vous poussez, vous parez, vous rompez tant et tant, que vous finissez par vous blesser l'un et l'autre "au premier sang." C'est bien là l'épreuve des cœurs et des sociétés humaines.

"Il y a des temps où celles-ci résistent : c'est quand l'ordre social est à peu près consacré, et avec lui la liberté civile des honnêtes gens."

Tout cela est très juste, très bien observé. Ajoutons que presque toujours, dans ce genre de discours, les républicains sont intimement plus indéférants que les autres, et feignent de ne pas croire à la bonne foi des opinions qui ne sont pas les leurs. Tout le monde a pu vérifier l'exactitude de cette impression.

MOYEN DE DÉTRUIRE LES CHENILLES.

Le *Journal de l'Agriculteur* publie, au sujet de la destruction des chenilles dans les jardins, les lignes suivantes qui sont curieuses à signaler :

"Les chenilles, autres que celles qui dévastent les arbres, font parfois de grands dégâts dans les jardins. Un propriétaire raconte que ses choux en étaient dévorés, d'employer les fourmis.

"Il y a dans les jardins, surtout dans celles de pus ... de sapin, des fourmilières qui sont quelquefois ... qui sont formées surtout d'argilles des arbres résineux. Ce propriétaire s'avisa chercher une de ces fourmilières ... à l'aide d'une pelle on l'a remplie ... aussi, et il les fit répandre sur ses choux. Les fourmis commencèrent immédiatement la chasse aux chenilles ... prise de la tête et ne lâchaient plus. En même temps les autres chenilles, ... se n'en avaient comprie le danger, qui les menaçait, s'éloignaient ou tombaient. Le lendemain, il n'y avait plus une seule chenille dans le carré de choux, et on les voyait mourantes, attachées par ... aux murs de jardin."

Sans garantir de moyen, le rédacteur de l'indexeur, et il est facile à essayer ... et l'on a des fourmis à ... disposition.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi 12 août 1872.

Les ventes d'aujourd'hui comprennent 105 bal. prises par deux acheteurs à peu près aux prix de mardi. Il n'est tendu de good ordinary à 14c, du low middling bon stiff à 19c, du strict low middling à 19c, et strict low middling à middling à 19c ; inclus 7 balles de la nouvelle récolte à bon prix ; ce qui n'établit jusqu'ici pas de différence entre l'ancien et le nouveau coton.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1871, bal....		95683
Arriv. du 1er sept. 1871	24	
Arrivé précédemment.....	1051304	
Alloué pour échantillons,		
manifestes &c.....	1	1051329
		1046977
Expédié aujourd'hui.....	15	1071030
Expédié précédemment.....	1066933	1084918
Stock en mains et à bord.....		6888
Stock en mains l'an dernier..		34958

TABAC.—La seule vente rapportée aujourd'hui a été celle d'un bonnet de 50 feuillons à 5½ c. Des lettres d'Evansville confirment la nouvelle publiée dans notre dernier rapport, que le tabac coupé par les pluies excessives qui ont régné dans ces parages.

Une autre lettre datée de Cadiz ville, Ky, dit que la récolte a été avariée par les pluies et qu'elle offrira un débat mediocre. Par une autre lettre de Clarksville, on parle de la récolte de Clarksville comme et une de Clarksville, est de la même ... Rien ne garantit contre la palmoche des convictions répétées les plus inébranlables, alors nous sommes ... peuples et nous devenons à juste titre la risée des nations.

—Voici le texte de la proposition de la prorogation de l'Assemblée nationale :

Art. 1er. L'Assemblée se prorogé à partir du 4 août 1872 jusqu'au 16 novembre suivant.

Art. 2. Une commission de vingt-cinq membres sera nommée, en séance publique, au scrutin secret et à la majorité absolue, pour remplir, avec le bureau de l'Assemblée, les obligations énoncées dans l'article le 32 de la Constitution de 1848.

Art 3. Les pouvoirs du bureau sont prorogés jusqu'à la rentrée de l'Assemblée.

MORT D'UN PIONNIER.—Nous lisons dans le *Moniteur* : "Nous apprenons avec une peine profonde la mort de M. le docteur Achille Roger Dubos, ancien vice consul au Mexique, qui a succombé à une maladie inexorable, qu'une opération atroce, ordonnée et dirigée par lui-même avec un admirable sang-froid, n'a pu dominer.

"M. Roger Dubos, qui, pendant 35 ans habité le nouveau monde, était l'un des fondateurs de la grande fabrique de coton de Talamantès dans le Chihuahua, où il possédait une mine de fer. C'était un homme d'une extrême énergie, sans ressources les plus variées. Connaissant à fond le Mexique, M. Dubos n'avait pas tu sans inquiétude pour nos armes, sans préoccupation pour les résidants français, de France s'engager et avant dans cette contrée immense ; mais son intérêt personnel et de famille avait disparu pour ne relevant la drapeau de son pays natal, qu'il a voulu revoir et où il a tenu à mourir. Après le départ de nos troupes quittant brusquement du jour au lendemain Guaymas et la Sonora, il avait vu ses biens confisqués, sa maison pillée par les Mexicains ; longtemps proscrit, il a erré sur les bords du Rio-Grande, sur les bords des Etats-Unis, vivant de sa chasse comme un autre l'indray, et essayant vainement d'arracher au naufrage quelques débris de son ancienne opulence. Il est mort en chrétien, calme, résigné, sans maux trop souffert, épuisé par des fatigues sans nombre, des déceptions sans fin. M. Roger-Dubos, frère de Raucien directeur des contributions directes d'Angoulême, laisse une veuve, née Olivarès, et quatre enfants."

ALLONS, TANT MIEUX!—On va changer les noms des rues de Paris : depuis le commencement de septembre 1870, ces noms n'avaient plus été modifiés ; cela devenait d'une monotonie déplorable, et les habitants de l'avenue l'hirch ne pouvaient plus retenir un ballement en donnant leur adresse.

Le malheur, c'est qu'on a chargé une commission d'accomplir cette intelligente besogne, et comme toutes les commissions, elle s'y est pris tout de travers, en décidant qu'aucun nom de personnage vivant ne figurerait au coin des rues et places de Paris.

C'est aller directement contre le but qu'il fallait se proposer. Au contraire, en décidant que tout nom de personnage décédé serait immédiatement remplacé, on conservait toujours un renouvellement excessivement agréable, et on supprimait l'ydre des révolutions.

Or il est bien difficile de croire que le désir de changer le nom des rues n'ait pas été pour beaucoup dans les divers mouvements politiques que n'est payés depuis un siècle le peuple le plus spirituel de la terre.

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.
Express.....7.30 du matin.
Mails.....7.30 du soir.
Train d'agrément.....4.15 après-midi.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et mails.....7.30 du matin.
Pour les villes de bains.....4 après midi.
Express et mails.....5.30 " "

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope.....7.45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne.....7.30 du matin.

BULLETIN FINANCIER.

LUNDI SOIR, 12 AOUT 1872.

COMPTOIR D'ESCOMPTE SOUMIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
10 août.....	$987,468 19	$106,914 [illegible]
12 août.....	863,791 22	130,677 [illegible]
Jusqu'ici cette semaine.....	$1,430,187 51	$[illegible]
Même temps la semaine dernière.....	1,217,941 65	[illegible]
Total de la sem. dernière.....	5,469,169 35	[illegible]
Total de la sem. précédente.....	4,818,401 07	[illegible]

Le calme que nous avons constaté dans notre bulletin d'hier a encore régné, aujourd'hui, sur le marché monétaire. Les banques ne semblent disposées à escompter ... de l'ouverture de la nouvelle ... ... opérations de coton, mais elles ... ... papier de commerce qui leur est offert. La demande d'escompte est toujours ... Il n'y a rien de ... ... Les taux ... ...